C.P.A.S. de Dour

**Le C.P.A.S. de Dour constitue une réserve de recrutement d’aides-soignants pour sa maison de repos, le home « Le Bon Repos ».**

**PROFIL** :

Le candidat doit :

1°.- être belge ou citoyen d’un membre de l’Espace économique européen (les états membres de l’Union européenne, plus l’Islande, la Norvège et le Liechtenstein) ou de la Confédération suisse;

2°- être âgé de 18 ans au moins ;

3°.- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;

4°.- jouir des droits civils et politiques;

5°.- être de bonne conduite, vie et mœurs (fournir un extrait de casier judiciaire vierge \* datant de moins de 3 mois (\* avec possibilité d’appréciation en cas de condamnation du Tribunal de Police pour des délits mineurs);

6°.-être titulaire d'un des diplômes donnant accès à l’exercice de la profession d’aide-soignant ;

7°.- être détenteur d’un VISA d’aide-soignant délivré par le S.P.F. Santé Publique, en cours de validité (pour les candidats ayant terminé leurs études en 2023, le VISA d’aide-soignant devra être transmis dès que possible et aucune désignation ne pourra avoir lieu sans ce document).

**Les conditions ci-avant doivent être réunies à la date extrême de dépôt des candidatures, soit au plus tard le 31 octobre 2023.**

**L'agent doit satisfaire, durant toute sa carrière, aux conditions visées aux points 1°, 4°, 5° et 7° ci-dessus.**

8°.- réussir un examen de recrutement ;

9°.- être déclaré apte par le Conseiller en prévention – médecin du travail à l’issue de l’évaluation de santé préalable à l’affectation.

**Profil :**

- Si possible, posséder le permis de conduire B ainsi qu’un véhicule personnel.

Si cette offre vous intéresse, veuillez envoyer votre lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae, d’une copie de votre diplôme, d’une copie recto-verso de votre carte d’identité, d’un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ainsi que d’une copie de VISA d’aide-soignant en cours de validité (pour les candidats ayant terminé leurs études en 2023, le VISA d’aide-soignant devra être transmis dès que possible et aucune désignation ne pourra avoir lieu sans ce document) sous pli recommandé à :

Madame COQUELET Martine,

Présidente du C.P.A.S.

**Rue d’Elouges, 86**

**7370 DOUR**

**Il est également demandé, dans la lettre de motivation, de mentionner le N° de l’offre du FOREM ou le canal par lequel vous avez pris connaissance du présent appel.**

# DATE LIMITE : 31 octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi)

**Tout dossier incomplet à la date extrême de dépôt des candidatures, soit le 31 octobre 2023, sera d’office considéré comme irrecevable.**